

Nom : LE TRIANGLE asbl

Adresse légale : 6032 CHARLEROI (Mont-sur-Marchienne), rue du Beau Site 28

Tél : +32 (0)71 43 80 06

E-Mail : direction.admin@letriangleasbl.be

TVA : non assujetti

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour but de préciser les modalités contractuelles par lesquelles Bisoft effectuera pour le compte du client des prestations de maintenance informatique. La personne responsable chez le client est :

Nom : MATHIEU

Prénom : Emmanuel

Téléphone : +32 (0)71 43 80 06

Fax :

Mobile : +32 473 81 62 67

E-Mail : direction.peda@letriangleasbl.be

Cette personne disposera des accès nécessaires pour atteindre la couche système des ordinateurs et/ou serveurs.

Les prestations portent sur :

- La maintenance chez le client d'un dossier de documentation technique liée à l'installation du client
- Les prestations de maintenance préventives
- Les mises à jour des systèmes d'exploitation et des outils de contrôle/sécurité
- Les prestations techniques demandées par le client
- L'assistance sur site aux utilisateurs
- L'installation, la configuration des programmes sous licences
- L'accompagnement de la Direction dans ses choix informatiques
- L'accompagnement de projets de développements et de site interne ou intranet
- Les autres prestations jugées utiles par le client et entrant dans les compétences de Bisoft
- Les interventions du Service Desk

Les prestations effectuées par les préposés de Bisoft font toutes l'objet d'une fiche d'intervention précisant la nature, la durée et la suite à réserver à l'intervention.

2. PLANNING

Les prestations seront réalisées pour partie sur le(s) site(s) du client ainsi qu'en interne.

En cas d'urgence, un délai maximum de 4h ouvrées sera garanti pour la prise en charge de votre demande.

Nous attirons l'attention sur le fait que si, en cours d'intervention, le préposé de Bisoft constatait des éléments objectifs de nature à remettre en cause ce planning, il s'en remettra immédiatement au commanditaire de celle-ci.

3. CONDITIONS, PRIX ET FACTURATION

Le contrat prend effet en date du 14/08/2023.. pour une durée indéterminée. Chaque partie peut y mettre fin moyennant un préavis de trois mois.

Facturation des prestations sur base d'un crédit d'heure anticipatif.

L'intervention sur site couvre minimum 1 heure. Après cette première heure, par unité d'un quart d'heure. Refacturation automatique d'un nouveau pack identique lorsque les heures sont épuisées.

Pack de 30 heures => 3.256,50€ (108,55€/heure)

Pack de 50 heures => 5.427,50€ (108,55€/heure)



